

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2020

Eguilles 2020

Nous avons posé les questions suivantes :

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL

Question : M. le Maire, nous vous signalons une erreur concernant la question n° 05, subventions aux associations. En effet, le total de la 1ère affectation pour 2020, il y a une erreur de 2.050 € : En effet, il est noté un total de 33.030 € alors que le vrai total est de 35.080 €.

Suite à ma demande au dernier CM, concernant les statuts de l'association Les Chats Faux, à ce jour, nous n'avons pas reçu cette mise à jour. Je vous précise que nous reviendrons sur ce sujet lors du traitement de la question n° 14 de ce conseil municipal.

Réponse : Je prends bonne note de l'erreur.

1. Lutte contre les dépôts sauvages et dégradations du domaine communal :

Nous sommes satisfaits que ce problème soit pris en compte. Cette action faisait partie de notre programme électoral pour les municipales de 2020 et nous sommes satisfait que l'équipe municipale fasse sienne cette action.

Toutefois pour mieux et bien lutter contre les incivilités, il est nécessaire de mettre en place une stratégie basée sur 3 points

Le CADRAGE :

La première tâche sera de déterminer les incivilités propres à la ville d'Eguilles et de les hiérarchiser. Ce travail permettra de savoir sur quelles incivilités il est souhaitable d'agir en priorité, définir les réponses à apporter et, par conséquent, l'action du service qui sera chargé de lutter contre les incivilités.

COMMUNICATION /PREVENTION

Il s'agit de faire comprendre à la population que la vie en commun obéit à un certain nombre de règles qui s'imposent à tous, que les transgresser revient à s'exposer à des sanctions.

il s'agit de mener une campagne de sensibilisation par des affiches soit sur la voie publique soit dans les différents moyens de communication et d'information (site web, facebook) et de créer quelques actions de terrains emblématiques en direction des eguillens.

SANCTION / EVALUATION

Cela passe dans un premier temps par la définition des missions de la police municipale, mais aussi par la création de tarifs forfaitaire comme nous allons le voter ce soir.

Mais il conviendra aussi de mixer les moyens en utilisant une application sur smartphone, déjà en place dans notre commune et qui permet à tout citoyen de signaler par une photo une incivilité, mauvais stationnement, encombrant sur trottoir... pour faciliter le travail des équipes de la mairie et de donner rapidement les informations aux policiers municipaux.

Au-delà de ces trois points il sera nécessaire d'évaluer la stratégie et les actions menées.

Ne faire que dans la sanction ne diminuera pas les incivilités

2. Adhésion à l'agence d'urbanisme du pays d'Aix et Durance :

Question 1 : Quels sont les projets concernés autres que les deux OAP des Jalassières ?

Réponse : Il n'existe pas de projet déterminé pour l'instant.

Mr Guenser a émis le souhait d'être le représentant titulaire ou suppléant d'Eguilles auprès de l'AUPA et a proposé son soutien afin d'apporter son aide sur ces sujets d'urbanisme.

Le Maire a répondu qu'il serait titulaire et que Mr COLSON serait suppléant.

3. Désignation des représentants de la commune d'Eguilles à la commission locale :
2020 Eguilles a présenté deux représentants (un titulaire et un suppléant). Suite au vote du Conseil Municipale, aucun d'eux n'a été désigné.

4. Convention avec le S.M.E.D 13 – Mise en technique discrète et souterrain des réseaux de distribution publique :

Question 2 : Comment a été défini le choix de la rue de La Croix ?

Réponse : C'est la première rue choisie, d'autres vont suivre

5. Adoption du règlement intérieur du personnel municipal :

Question 3 :

Alain Rebuffel est revenu sur le refus du conseil municipal de nous fournir les fiches de poste du personnel municipal

Comment vos encadrants peuvent-ils réaliser les entretiens annuels et les recrutements sans fiche de poste ?

Ce qui a fait sourire le maire qui a affirmé que c'était pas nécessaire pour un maçon de savoir tenir sa truelle

7. Fixation de la rémunération des vacataires au sein des services municipaux

Question 4 : Combien il y a-t-il de vacataires à ce jour ?

Environ une quarantaine

9. Mise en place d'une indemnité pour travaux insalubres :

Question 5 : Combien d'agents sont impactés par les travaux insalubres, incommodes ou salissants ?

Comment définissez-vous les travaux insalubres pour Eguilles ?

Réponse : Surtout pour les agents de la voie publique, qui ramassent les encombrants. En ce qui concerne la propreté des vêtements, les agents des services techniques qui ont pour tâche de nettoyer leurs vêtements. Cela concerne 17 à 18 personnes.

2020 EGUILLES : Si nous avons les fiches de poste, nous ne poserions pas la question !

10 Instauration d'une aide financière incitative à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur :

Nous sommes ravis que vous repreniez cette action de notre programme des municipales de 2020.

Décidément deux actions de 2020 Eguilles dans un seul conseil municipal c'est à noter.

Nous avons aussi proposé de financer une partie du permis a certains jeunes en contre partie d'un temps qu'ils donneront à la collectivité , c'est-à-dire a une association de la commune ou directement à la mairie.

14 Subvention aux associations sportives :

Question 6 : Sur quels critères sont attribués les subventions ?

Réponse : Sur présentation du bilan et des dépenses de chacune des associations

Question 7 : Concernant l'association ESTRAMBORD, qui est domiciliée à la mairie mais sur le site internet de la mairie, on peut lire une autre adresse : avenue ch. Joammon à Eguilles. Cette adresse n'existe pas sur Eguilles mais sur la commune de Puyricard. Pouvez-vous nous donner une explication et nous confirmer son but à savoir : Aide aux Comité des Feux et participation à l'animation des fêtes ?

Nous revenons sur l'association Les Chats Faux (toujours en activité selon le registre des associations). Merci de nous préciser le lien entre cette association et L'Association des Motards d'Eguilles (L.A.M.E)?

Quid des subventions déjà versées en 2019 et 2020 à l'association Les Chats Faux, selon les PV de ces conseils municipaux ?

Réponse : Concernant les Chats Faux : C'est exactement la même association. Ils ont changé de nom.

2020 EGUILLES : Oui mais dans les PV et notamment pour les versements des subventions, vous citez uniquement de Les Chats Faux mais jamais de L'Association des Motards d'Eguilles !

Réponse : C'est une erreur de plume, c'est tout. Il appartient au président de l'association de retrouver dans ces caisses les subventions de la dernière fois en

fonction de son conseil d'administration qui va voter pour le changement des statuts, le changement de nom et la récupération de leur compte en banque.

2020 EGUILLES : Oui mais au niveau de SIRET, on retrouve Les Chats Faux mais pas L.A.M.E.

Réponse : Et bien, on va leur poser la question.

Concernant l'association ESTRAMBORD

Réponse : C'est l'adresse du président de l'association. Sur le site internet de la mairie, c'est encore une erreur de plume.